

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

**Présents** : MM RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland, LATOUR Agnès, DURRIS Jean, FAYARD Liliane, GAUMOND Marie-Thérèse, NOUVET Christine, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, BERGEAT Lionel, PALMIER David, LAURENT Florence, MEILLAND Pauline et GEORGES Pierre-Eric

## **Approbation du compte rendu :**

Le compte rendu n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

## **Désignation des délégués du conseil municipal et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs :**

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et a dénombré 14 conseillers présents et a constaté le quorum. Le bureau électoral a été mis en place. Monsieur le Maire a rappelé que le nombre de délégués à élire était de 3 et de 3 suppléants. Après que les membres du conseil aient fait acte de candidature il est procédé au vote des délégués. Ont obtenu au premier tour de scrutin : Agnès LATOUR 13 voix, Jean Paul RAVEL 13 voix et Roland DURRIS 13 voix. Ils ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont accepté le mandat.

Il a été ensuite procédé au vote des 3 suppléants. Ont obtenu Jean DURRIS 13 voix, Christine NOUVET 12 voix, Marie-Thérèse GAUMOND 12 voix, Alexandre ROCHE 1 voix et Pauline MEILLAND 1 voix. Jean DURRIS, Christine NOUVET et Marie-Thérèse GAUMOND ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont accepté le mandat.

## **Choix de l'instructeur pour les autorisations du droit du sol (CALF ou SIEL) :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune avait confié l'instruction des dossiers du droit des sols au SIEL jusqu'à ce jour. La Communauté d'Agglomération Loire Forez a créé un service commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Aujourd'hui nous devons faire le choix soit de continuer avec le SIEL soit d'adhérer au service de la CALF. Pauline MEILLAND fait remarquer que pour la commune de St Sixte qui souhaite continuer avec le SIEL, le service ne sera pas pris en charge financièrement par Loire Forez comme il l'était jusqu'à présent par la Communauté de Communes du Pays d'Astrée. L'assemblée décide à l'unanimité de confier l'instruction de ces dossiers ADS au service commun de la CALF pour le cout financier et surtout pour la praticité compte tenu de la proximité du service contrairement à celui du SIEL (couts postaux importants)

## **Vente du presbytère :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la signature de l'acte de vente est programmée à vendredi 7 juillet après midi chez Maître Marcoux Danière à Boën-Sur-Lignon.

## **Demande de subvention des travaux de la future bibliothèque :**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de déplacement et d'aménagement de la bibliothèque à la place du dépôt attenant à la mairie est inscrit dans le Contrat Communal Simplifié signé avec le Conseil Départemental depuis 2014. Aujourd'hui, ce dossier avance et nous devons déposer un dossier de demande de subvention complet pour qu'il soit instruit et validé en commission permanente avant la date de démarrage des travaux. L'assemblée missionne Monsieur le Maire pour réaliser cette demande accompagnée de l'ensemble des devis.

En attendant la réalisation et l'achèvement de ces travaux, la bibliothèque va être déplacée dans la quatrième classe de l'école si possible.

### **Installation du cabinet d'infirmières :**

Comme convenu le cabinet va pouvoir déménager dans le studio du rez-de-chaussée des logements de Cité nouvelle rue de l'église. Cité Nouvelle a transmis pour avis une convention de mise à disposition. Nous avons demandé qu'elle soit rédigée plutôt de façon tripartite et que le cabinet d'infirmières paye directement le loyer à Cité nouvelle pour simplifier la gestion. Nous attendons leur réponse.

### **Climatisation de l'auberge :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite en décembre 2016 auprès de la Région dans le cadre du Contrat Ambition Région pour aider au financement de la climatisation de la salle du restaurant. Nous n'avons pas reçu de notification de subvention mais un courrier nous autorisant à engager les travaux. L'assemblée décide de commander tout de suite les travaux au moins disant soit le frigoriste Vial Philippe.

### **Remplacement de Monsieur Merle :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Merle a fait valoir ses droits à la retraite et qu'il a demandé à quitter la mairie de Trelins au 31 juillet. Le conseil municipal décide de lancer une consultation pour pourvoir à son remplacement dans le cadre d'un nouveau CUI de 26 heures. Nous publierons une nouvelle offre auprès de pole emploi.

### **Adhésion au contrat de protection juridique de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI de la Loire :**

Monsieur le Maire annonce que le 10/3/17 la Fédération des Maires de la Loire a été transformée en Association des Maires de la Loire et des EPCI. Cette modification a pour conséquence la dissolution des associations d'arrondissement et notamment celle de Montbrison avec laquelle nous avons souscrit un contrat de groupe pour l'assurance de la protection juridique. Afin d'assurer le service, l'Association des Maires reprend le service de la protection juridique. Monsieur le Maire propose donc de poursuivre cette assurance d'autant plus que l'assurance retenue après consultation est la SMACL la même qu'auparavant. Le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire des démarches administratives.

### **Encaissement de la participation financière du comité des fêtes aux travaux d'isolation du local :**

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des travaux d'isolation que nos employés communaux ont réalisé au local du comité des fêtes et la mise en place d'une mezzanine. La fourniture de ces travaux s'élève à 3 190 € et le comité des fêtes souhaite verser une participation à la commune de 1 500 €. Le Conseil Municipal approuve ce versement et charge Monsieur le Maire de l'encaissement du chèque.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'état d'avancement de l'étude d'assainissement pour les 7 communes portée par Boën. L'étude tend à la création d'une grosse station à l'étang Bailly sur la commune de Boën-sur-Lignon. Deux communes se sont rattachées au projet St Etienne le Molard et Arthun.

Classement de parcelles communales dans la voirie communale :

Lionel BERGEAT explique que la commune dispose de parcelles qui font partie intégrante du domaine public routier communal. Il s'agit des parcelles cadastrées section ZB 260, 262, 263 sur la route du gros pin, section B 1710 et 1732 sur la rue impasse des oeurs, section ZA 20 sur la route du stade, ZB 50 impasse du canal, ZB 61 impasse des lilas, section A 1285 impasse des moineaux, section A 1164, 1269 et 134 place du souvenir, section A 1249 devant la mairie et section A 74 devant le cimetière ; Il propose de constater le classement de ces parcelles dans le domaine public routier communal puis de demander au cadastre la suppression des parcelles par incorporation dans le domaine non cadastré. Le Conseil Municipal approuve ces régularisations.

Monsieur le Maire informe que la signalisation pour limiter la vitesse à 50 km/h sur la route du stade, de la ravie et du gros pin a été mise en place et l'arrêté transmis à la gendarmerie.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Conseil Départemental qui nous informe qu'une subvention de 6 308 € nous a été accordée pour la voirie vc3.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Mesdames Prost et Poyet qui confirment leur souhait de vendre leur parcelle A65 située à côté du terrain de boules au prix de 40 € le m<sup>2</sup> soit un prix global de 41 600 €. Le Conseil Municipal fera appel au service des domaines pour faire évaluer ce terrain.

Agnès LATOUR et Christine NOUVET font part d'une demande qui leur a été faite pour la mise en place d'une mutuelle santé communale. Il est décidé de prendre contact avec la mairie de Boën-sur-Lignon pour savoir s'il serait possible de rattacher la commune de Trelins à leur contrat.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin du stage de Mlle Elodie PERRET ce jour. Elle a donné entière satisfaction et a notamment réalisé toute la mise en page du prochain bulletin municipal. Nous la remercions.

La séance est levée à 22 heures 45.

Trelins, le 04 juillet 2017.

Jean Paul RAVEL, Maire,

